

Règlement du concours « Gagnez un voyage en Italie d'une valeur de 1000€ » du 20 janvier 2025 au 2 février 2025 inclus - Jeu avec obligation d'achats

Lieu : Hypermarché E.Leclerc Foetz et Bertrange

Article 1 : Objet

La société organisatrice LUXDIS Hyper, dont le siège social se situe à L-3898 Foetz/ Mondercange, 11, rue du Brill, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B26118, met en place un concours avec obligation d'achat.

Le jeu « Gagnez un voyage en Italie d'une valeur de 1000€ » se déroule du 20 janvier 2025 8h30 au 2 février 2025 jusque 13h00 dans la galerie commerciale de E.Leclerc Foetz située L-3898 Foetz/Mondercange, 11 rue du Brill et du E.Leclerc Bertrange située L-8060 Helfent Bertrange, 80 route de Longwy

Les participants seront invités à participer au Concours via un coupon reçu lors de leurs passage en caisse (nom, prénom e-mail et téléphone).

La société LUXDIS Hyper (société organisatrice) est responsable de la mise à disposition de la dotation au gagnant du jeu, sous réserve de disposer de l'ensemble des informations correctes permettant de les délivrer.

Le présent règlement de concours, ainsi que ses éventuelles adaptations, sera disponible en magasin

Le gain de ce concours est offert par la société Travel group Luxembourg S.A.R.L, dont le siège social se situe L-2350 Luxembourg, 1A rue Jean Piret, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B254425.

Article 2 : Conditions de participation

Le concours est ouvert à toute personne achetant pour un minimum de 0.01€ dans l'hypermarché E.Leclerc de Foetz ou Bertrange

Le concours est ouvert à toute personne physique majeure (18 ans révolus) au moment du concours.

Les participations incomplètes ou inexactes, ainsi que toutes les participations contenant des éléments incomplets, incorrects ou illisibles, ou les participations transmises sous une autre forme que celle prévue ou qui ne respectent pas les dispositions du règlement de concours seront exclues et la participation sera disqualifiée. Une seule participation est admise par foyer et par magasin. Tout autre recours à des pratiques visant à contourner les limites de participation au concours, entraînent l'exclusion automatique et sans préavis du participant au concours.

Le jeu est réservé aux personnes détenteurs d'une carte de fidélité Leclerc.

Un seul bon sera émis (au premier passage caisse) par carte E.Leclerc durant toute la période du jeu.

Le personnel de LUXDIS Hyper et des agences WE LOVE TO TRAVEL ne peuvent pas participer au présent concours.

Article 3 : Modalités de participation -Déroutement du Concours

Pour participer valablement au Concours, le participant doit

1) Remplir les données d'identification obligatoires demandées sur le formulaire de participation, disponible lors de son passage en caisse.

- nom
- prénom
- e-mail
- téléphone

2) Le participant doit satisfaire aux conditions stipulées dans l'article 2 de ce règlement.

Article 4 : Désignation des gagnants - Prix

Ce concours est doté du prix suivant :

Deux bons d'achat d'une valeur de 1000 €. Un bon d'achat sera attribué par hypermarché soit un gagnant par hypermarché donc deux gagnants au total.

Un seul gagnant par hypermarché sera désigné par tirage au sort parmi les bulletins de participations valables déposés dans l'urne indiquée en magasin

Le tirage au sort aura lieu le 03 février 2025 parmi les bulletins de participation valide.

Le gagnant autorise toute vérification concernant son identité et son adresse électronique (e-mail).

Toute fausse identité ou fausse adresse électronique (e-mail) ou coordonnées erronées entraînera la nullité de la participation et du gain obtenu en conséquence.

Toute falsification de nom, e-mail et date de naissance sera poursuivie pénalement.

Le gagnant sera contacté personnellement par e-mail (à l'adresse e-mail mentionnée lors de la participation, en cas de non réponse endéans les 3 jours le gagnant sera contacté par téléphone au maximum 2 fois) pour le retrait au magasin du bon d'achat d'une valeur de 1000€

En cas de non réponse, le bon d'achat restera la propriété de la société organisatrice.

Le gain de ce Concours est, non échangeable et non remboursable en argent, partiellement ou totalement. Le gagnant ne peut recevoir de contre-partie équivalente.

Article 5 : Responsabilité

La société organisatrice se réserve le droit, sans information préalable, de modifier, d'écourter ou d'annuler à tout moment le Concours en cas de force majeure ou de tout autre événement imprévisible indépendant de sa volonté et ce, sans que le participant ou toute autre personne concernée ne puisse exiger d'indemnité.

La société organisatrice ne saurait être responsable en cas d'annulation de ce jeu pour cause de force majeure ou de fraude. La société organisatrice se réserve le droit de modifier ou d'arrêter ce jeu à tout moment sans annonce au préalable et sans dommage moral ou financier pour les participants.

La participation au jeu implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement disponible en magasin et qui a en outre été déposé en l'étude de l'huissier de justice, Maître Carlos Calvo, 65, rue d'Eich à L-1461 Luxembourg.

Toute modification du présent règlement fera l'objet d'un avenant qui sera déposé chez l'huissier de justice précité. La date d'entrée en vigueur de ces modifications sera celle du dépôt chez l'huissier de justice.

La version déposée chez l'huissier de justice fera foi et prévaudra en cas de litige ou de divergence entre deux règlements.

Le gagnant accepte explicitement que LUXDIS Hyper (E.Leclerc Foetz et Bertrange) et la société Travel group Luxembourg S.A.R.L (We love to travel Foetz et Bertrange).publie son nom ainsi que les photos éventuelles à toute fin publicitaire, sans aucune contrepartie financière ou autre.

Article 6 : Protection des données personnelles

Le traitement des données personnelles des participants est soumis à la loi luxembourgeoise du 1er août 2018 sur la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Ces données sont récoltées et conservées par la société LUXDIS Hyper (E.Leclerc Foetz et E.Leclerc Bertrange) ainsi que par la société Travel group Luxembourg S.A.R.L (We love to travel Foetz et Bertrange). Les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant en s'adressant à la société LUXDIS Hyper (E.Leclerc Foetz et E.Leclerc Bertrange) ainsi qu'à la société Travel group Luxembourg S.A.R.L (We love to travel Foetz et Bertrange)

Rédigé à Luxembourg, le 10/01/2025